



DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 24 MARS 2016 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Situation générale

Les mobilisations successives initiées par les organisations syndicales de salariés et les organisations de jeunesse, notamment celles du 9 mars dernier, ont contraint le gouvernement à reculer et à faire quelques concessions sur **la loi « Travail »**.

Pour autant, le Premier Ministre ne consent qu'à des modifications marginales qui ne répondent ni aux aspirations des jeunes, ni à celles des salariés, ni à celles des demandeurs d'emplois. Le texte, même remanié, continue de réduire les droits des salariés, d'accentuer la précarité et privilégie l'accord d'entreprise dérogatoire à l'accord de branche et la convention collective au code du travail.

Dans l'Education Nationale, le Projet Educatif de Territoire qui contribue à atomiser l'Ecole de la République, la réforme des rythmes scolaires qui impose des horaires différents d'une école à l'autre et qui place les enseignants sous la tutelle des collectivités, la réforme du collège qui renforce l'autonomie des établissements en même temps qu'elle diminue les horaires d'enseignement disciplinaire, la territorialisation de l'Enseignement Professionnel qui donne les pleins pouvoirs aux Régions, etc. nous montrent que la loi de « refondation de l'Ecole » remet en cause l'architecture nationale républicaine et l'égalité des droits... Le projet de loi « travail » est donc cohérent avec une logique d'ensemble : remettre en cause la hiérarchie des normes.

Nous sommes donc tous concernés ! Oui, ce projet de loi ouvre la porte à la destruction de nos statuts de la Fonction Publique, statut général et statut particulier.

Avec ce projet, ce sont les acquis sociaux qui sont remis en cause, c'est la République qui disparaît derrière le Marché, c'est la démocratie qui est remplacée par l'autoritarisme ! La FNEC-FP-FO avec sa confédération, appelle les collègues à se tenir aux côtés de la jeunesse qui défend son droit à un avenir, à un travail, à un vrai statut, à un vrai salaire...

Concernant le dégel du point d'indice, l'augmentation annoncée est loin de rattraper la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires depuis 15 ans. Nous invitons ceux qui seraient sensibles à l'annonce de « l'augmentation de 1,2% » (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017) à regarder de près ce que cela signifiera pour la plupart d'entre-nous : au mieux, quelques dizaines d'euros de plus par mois. Et au final, nous gagnerons moins en 2016 qu'en 2015 et moins en 2017 qu'en 2014 !

FO réclame le rattrapage intégral du pouvoir d'achat, c'est à dire 8% d'augmentation du point d'indice et 50 points supplémentaires.

Nous serons donc en grève interprofessionnelle le 31 mars à l'appel des confédérations FO et CGT, de la FSU et de Solidaires, de l'UNEF, de l'UNL et de la FIDL, pour réclamer le retrait du projet de loi « El Khomri », pour défendre notre statut de la Fonction publique et pour obtenir une augmentation immédiate ! Nous invitons à mettre en discussion la question de la grève jusqu'au retrait du projet de loi.

ULIS & CTA

Monsieur Le Recteur, avant d'en venir à l'ordre du jour, nous souhaitons dénoncer l'attitude de l'Administration qui a une nouvelle fois manqué de respect aux membres élus de ce CTA. En effet, alors qu'à la fin de notre déclaration du 15 janvier dernier nous faisons le vœu que les DSDEN respectent bien les textes officiels concernant les calculs de DGH, ainsi que les modalités de financement des structures qui figuraient dans le document du CTA, force a été de constater qu'une nouvelle fois, il n'en a rien été. Oui, nous pensons notamment aux financements des sections ULIS des lycées et lycées professionnels de la Gironde qui perdront au moins 3 heures à la rentrée prochaine sur décision de Monsieur Le DASEN. Cette décision, contrairement à ce qui nous est répété depuis fin janvier, ne s'appuie sur aucun texte officiel. Non, nulle part il n'est écrit que la dotation de base pour une ULIS doit correspondre à l'ORS du professeur coordonnateur. S'il y a un projet de texte, alors attendons sa publication. Nous vous demandons donc, Monsieur Le Recteur, afin d'éviter que cette instance ne soit une nouvelle fois discréditée, d'intervenir pour que les sections ULIS de la Gironde soient dotées, comme prévu par le CTA du 15 janvier, de 23 heures, dont deux pour la coordination. C'est important pour le CTA, c'est important pour nos collègues professeurs coordonnateurs et c'est surtout important pour les élèves porteurs d'un handicap que nous accueillons dans nos lycées.

Venons en à l'ordre du jour de ce CTA.

Personnels administratifs, de santé, sociaux et de laboratoire

Les créations d'emplois sont largement insuffisantes : 1 seul emploi d'assistant de service social, seulement 2 emplois d'infirmier et 10 emplois administratifs.

Concernant les personnels administratifs, il n'est plus acceptable que les heures supplémentaires de travail non récupérées et non payées deviennent presque la règle. Cela montre bien qu'il manque de nombreux emplois dans notre académie. Pour tenter de remédier au problème de surcharge de travail, nous assistons à un saupoudrage de demi postes qui entraîne des conditions de travail difficiles pour ceux qui les occupent. Nous demandons que cette politique soit arrêtée. Par ailleurs, des mesures de re-qualification des postes (de B en A et de C en B) sont envisagées. Il est vrai que de nombreux agents effectuent maintenant des tâches au-dessus de leur grade. Malgré tout, nous demandons que ces mesures soient prises en respectant les règles statutaires en vigueur.

Un CTSA doit se réunir concernant les services rectoraux et les DSDEN. Nous demandons que le CTA soit informé des dispositions qui seront proposées pour les services déconcentrés. Nous souhaiterions également savoir quelles incidences sur les personnels aura l'application de la circulaire parue au BO du 4 mars 2016 sur la nouvelle organisation territoriale.

Concernant les personnels de laboratoire, nous souhaitons rappeler qu'un certain nombre de collèges ayant en théorie moins de 90 heures scientifiques pondérées, contestent les chiffres et affirment dépasser ce seuil chaque année.

Personnels d'Education et de surveillance

Les nouvelles règles de calcul de dotation théorique des emplois de CPE et d'AED pénalisent les établissements les plus en difficulté, c'est-à-dire les LP, sans répondre pour autant aux besoins des autres, notamment les collèges de toute petite taille sans CPE ou encore les établissements avec internat n'ayant qu'un seul CPE. Pour rappel, seul FO a voté CONTRE ces nouvelles règles injustes. La solution est dans la création d'emplois de CPE, pas dans une autre répartition de moyens insuffisants.

Pour ce qui concerne les personnels de surveillance, nous apprécions la création de 125 emplois d'AED, mais nous regrettons que 26 d'entre eux soient utilisés pour remplacer des emplois d'éducateurs en internat (EEI) dans les EREA.

Création & suppressions de postes d'enseignants

153 suppressions de postes d'enseignants du second degré cette année. De nombreux collègues vont donc subir une mesure de carte scolaire.

320 créations de postes, dont plus de 40% en collège, devraient, au premier abord, nous satisfaire. Mais en y regardant de plus près, le solde de 167 postes ne permet pas de répondre à l'augmentation démographique de l'académie.

Pour l'enseignement professionnel, c'est catastrophique, puisque malgré cette augmentation du nombre d'élèves, ce sont encore des suppressions de postes qui sont décidées. Oui, ce sont 9 postes de PLP qui vont disparaître à la rentrée 2016. Monsieur Le Recteur, les PLP sont-ils une variable d'ajustement pour l'Administration ? Toujours est-il que voilà une manière bien singulière de fêter les 30 ans du Bac Professionnel. Cette année encore, depuis plusieurs semaines, nous réclamons des augmentations de DGH pour les LP de Gironde notamment. Malgré les audiences et les manifestations, les DSDEN ne donnent pas les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements et ce sont les conditions de travail des personnels, et donc les conditions d'apprentissage des élèves, qui vont encore se dégrader à l'heure où l'Enseignement Professionnel public et laïque est annoncé comme une priorité pour l'Etat.

Monsieur Le Recteur, pensez-vous que les personnels accepteront encore longtemps d'être ainsi maltraités ?

Gestion des mouvements des personnels enseignants

Concernant les postes spécifiques académiques, comme chaque année, nous constatons de nombreux profilages peu pertinents, voire sans objet. Dans de nombreux cas, être titulaire du concours suffit à répondre aux exigences des spécificités avancées. D'ailleurs, certains ne devraient même pas être soumis à l'avis de ce CTA, puisque les règles fixées par la circulaire académique du 19 janvier dernier, votre circulaire Monsieur Le Recteur, stipulent que les demandes doivent être remontées, après avis des CA, avant le 12 février... Combien de CA ont été consultés avant le 12 février ? Encore une règle fixée par l'Administration qui n'est pas respectée par l'Administration...

Concernant les postes d'assistants techniques aux Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques, considérant les surcharges de travail auxquelles sont confrontés les DDFPT et, en parallèle, considérant le nombre d'enseignants qui souhaite postuler sur de tels postes, la décision « pas de mesure » apparaît comme une provocation. En effet, ne pas créer de postes d'assistants techniques aux DDFPT, c'est tout simplement ne pas prendre en compte la situation actuelle dans nos établissements.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Marie-Laure Saulnier, Eric Mouchet
Bruno Arbogast, Marc Guyon